



LES MONNAIES DU LANGUEDOC COMTE DE ST GILLES ET MARQUISAT DE PROVENCE

*Exposé fait devant la SSN en 1993
par Armand Rougerie*

L'énumération et l'histoire des monnaies des Comtes de Toulouse ne seraient pas complètes, s'il ne s'y ajoutaient pas les monnaies du Comté de St Gilles et du Marquisat de Provence, propriété de Guillaume Taillefer III, Comte de Toulouse, dès la fin du Xème Siècle.

Comté de St Gilles

En 975, Guillaume-Taillefer III signa avec Raymond III, Comte de Rouergue, un traité de partage du Comté de Nîmes dont ils avaient auparavant, la possession indivise. La partie Sud de ce Comté qui revint à Guillaume-Taillefer reçut le nom de Comté de St Gilles à cause de l'abbaye du même nom qui se trouvait sur ce territoire, en bordure du Rhône.

Il est à peu près certain qu'un atelier monétaire fut ouvert à St Gilles vers la fin du XIème siècle, la mention s'en trouvant dans les chartes en 1095. Mais ces monnaies restent à découvrir.

Il faut attendre Alphonse-Jourdain (1112 - 1148) pour voir apparaître des deniers et oboles dont le type sera continué par Raymond V (1148 - 1194).

Ces deniers représentent un agneau pascal passant devant une croix grecque à long pied et comportent outre le nom du Comte, la curieuse formule : ONOR SCI EGIDII, avec quelques variantes et dont la signification exacte reste à trouver.

Marquisat de Provence

Guillaume-Taillefer III - Comte de Toulouse, épouse en 990, Emma, fille de Ratbold ou Roubaud, Comte de Provence, qui lui apporte en dot un vaste domaine qui s'étendait de la basse Durance jusqu'à l'Isère, comprenant le Comtat Venaissin, la terre d'Argence ainsi que des droits sur le Comté de Die. Le petit fils de Guillaume-Taillefer, Raymond de St Gilles (1088-1105) prend alors le titre de Marquis de Provence.

Il ne semble pas qu'il y ait eu des émissions de monnaies avant le règne de Raymond V (1148 - 1194) Ces deniers, dit raimondins, et leurs oboles représentent un soleil et un croissant avec la légende R. CONES, au revers une grande croix toulousaine contournée des lettres D.V.X.M. le M. signifiant Marchio. Raymond VI (1194 - 1222) conserve le même type, mais

Raymond VII (1222 - 1249) y apporta des modifications sensibles. La croix du revers est plus petite et les légendes deviennent :

Avers : +DVX - MARCH ' PV

Revers : + R. Comm PALACI (Raymond Comte palatin)

Cette qualification serait due à ce que St Guillaume de Gellone (St Guilhem) Comte de Toulouse, était Comte du Palais des rois d'Aquitaine et que ses successeurs s'en seraient prévalus pour prendre le titre de Comte Palatin. Ces légendes pourraient être également postérieures à la rentrée de Raymond VII en possession légale du marquisat de Provence, qui lui fut un instant retiré: et restitué: par le Pape Grégoire IX et dont la possession lui fut confirmée par l'Empereur Frédéric II, en septembre 1234.

Alphonse de France (1249 - 1271) amena dans le Marquisat, l'usage du denier Tournois et les légendes sont :

Avers : COMES TOLOSE (Alphonse Comte de Toulouse)

Revers : + MARCH ' PVINCIE

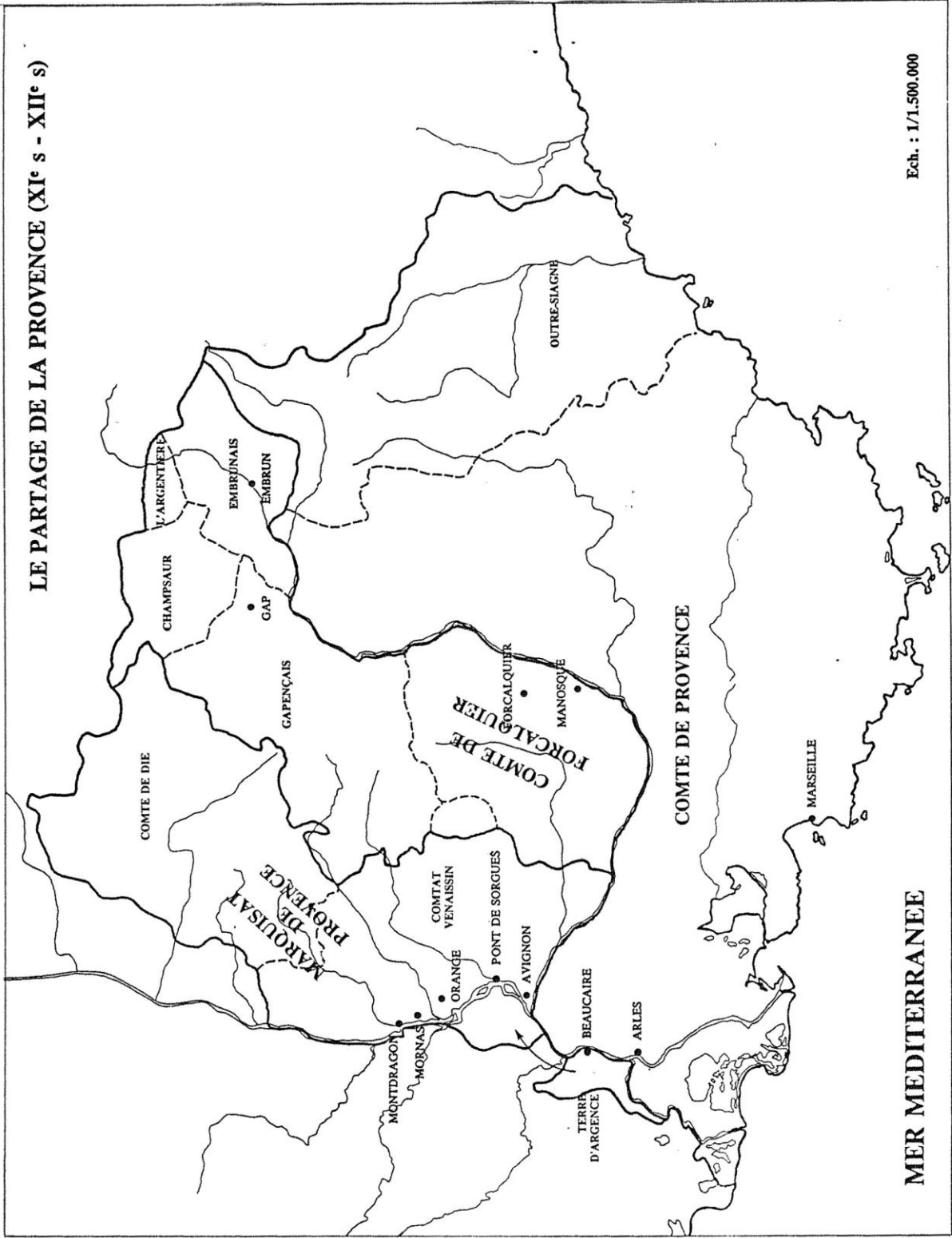
Le châtel au revers est surmonté d'une petite croix de Toulouse

De 1148 à 1249 les monnaies des Marquis de Provence sont frappées à Pont-de-Sorgues et à Mornas. En 1189, Raymond V abandonne ses droits sur le Comté de Die, qui revient à Aymar II de Valentinois mettant ainsi fin à une dépendance purement théorique.

Le Marquisat de Provence ne comprend plus alors que le Comtat Venaissin et la terre d'Argence (Beaucaire), la ville d'Avignon et quelques localités restant dans l'indivision avec le Comté de Provence et le Comté de Forcalquier, après le traité de 1125 qui délimite les frontières des trois états.

A la mort d'Alphonse de France en 1271, le Roi de France Philippe III (son neveu) s'empare du Marquisat de Provence, mais doit le céder en 1274 au Pape Grégoire X.

LE PARTAGE DE LA PROVENCE (XI^e s - XII^e s)



Ech. : 1/1.500.000